

Déploiement rapide de Novell® Sentinel™ 6.1 Accord de Licence de Logiciel Novell

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE. EN INSTALLANT, TÉLÉCHARGEANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DE CET ACCORD, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, TRANSFÉRÉ OU REDISTRIBUÉ, SAUF AUTORISATION DE NOVELL.

Cet Accord de Licence de Logiciel Novell (« Accord ») constitue un contrat légal conclu entre vous-même, personne physique ou morale (« Vous »), et Novell, Inc. (« Novell »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord, son support électronique (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Si vous n'acceptez pas les termes du présent Accord, ne téléchargez pas, n'installez pas et n'utilisez pas le Logiciel, et le cas échéant, renvoyez l'intégralité du produit inutilisé à votre revendeur accompagné de la preuve d'achat afin d'en obtenir le remboursement. Le Logiciel vous est fourni sous licence. Il ne vous est pas vendu. Si le Logiciel constitue une version de mise à jour ou de support, vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de logiciels mis à jour afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut d'autres programmes informatiques cédés sous licence conformément à d'autres termes et/ou cédés sous licence par un fournisseur de licence autre que Novell. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par les termes de ces accords. Vous avez toute liberté d'utiliser tous logiciels tiers fournis avec le Logiciel. Novell ne pourra être tenue responsable d'aucun logiciel de fournisseur tiers ni de l'utilisation que Vous en ferez.

UTILISATION AUTORISÉE SOUS LICENCE

Logiciel commercial.

« Collecteur » désigne un script ou un agent fonctionnel conçu pour collecter, normaliser et analyser le contenu d'un large éventail de Dispositifs. Ce terme inclut les collecteurs fournis par Novell, ainsi que les collecteurs que vous avez développés ou qui ont été développés pour vous à l'aide de Collector Builder ou Sentinel Plug-in Software Development Kit (SDK).

« Collector Builder » désigne les composants du Logiciel avec lesquels les Collecteurs peuvent être créés ou modifiés en utilisant le langage de collecteur propriétaire de Sentinel.

« Sentinel Plug-in Software Development Kit (SDK) » désigne l'API avec laquelle les Collecteurs peuvent être créés ou modifiés en utilisant les langages standards.

« Dispositif » désigne tout dispositif matériel, programme ou application qui transfère directement ou indirectement des données au Logiciel par le biais d'un ou plusieurs Gestionnaires.

« Novell Advisor » fait référence à la vulnérabilité de Sentinel et à l'exploitation du flux de données de mappage.

« Serveur Sentinel » désigne collectivement les composants serveur suivants : serveur de communication, moteur de corrélation et service d'accès aux données.

« Composant serveur » désigne les composants serveur de communication, moteur de corrélation et service d'accès aux données du Logiciel.

« Dispositif de type 1 » désigne un système d'exploitation serveur, une base de données, un dispositif de sécurité ou réseau (par exemple, pare-feu, systèmes de détection des intrusions (IDS), systèmes de protection contre les intrusions (IPS), routeurs, commutateurs, etc.). Les dispositifs ou logiciels qui transmettent leurs journaux des événements à une console/un dispositif/un logiciel de gestion ou à un serveur de journaux système sont comptés par le nombre de dispositifs source principaux d'où proviennent les journaux.

« Dispositif de type 2 » désigne les applications ou systèmes d'exploitation installés sur des ordinateurs de bureaux individuels (par exemple, analyse antivirus par ordinateur) ou dispositifs portables.

« Dispositif de type 3 » désigne les dispositifs ou logiciels d'analyse des vulnérabilités.

« Dispositif de type 4 » désigne les applications d'entreprise non liées à la sécurité (par exemple, logiciel de planification des ressources de l'entreprise (ERP), messagerie électronique, livraison d'applications, etc.), les dispositifs ou logiciels de gestion des journaux, mais n'inclut pas les serveurs de journaux système. En outre, un Dispositif de type 4 désigne tout autre dispositif qui ne correspond pas à un Dispositif de type 1, 2, 3 ou 5.

« Dispositif de type 5 » désigne les partitions logiques de sécurité d'un gros système (LPAR) à contrôler (par exemple, RACF, TopSecret et ACF2) et les serveurs de milieu de gamme (par exemple, AS400 ou HP NonStop).

« Œuvres dérivées autorisées » désigne les œuvres dérivées créées conformément à la licence ci-dessous.

« Transférer » signifie accéder à, fournir des informations ou rendre de toute autre façon des informations ou des données disponibles à un composant quelconque du logiciel.

« Pack de solution » est un ensemble prédéfini du contenu Sentinel qui est importé et déployé dans une installation Sentinel existante en utilisant Solution Manager dans le composant Sentinel Control Center du Logiciel. Le contenu d'un Pack de solution peut inclure, notamment : des déploiements de règles de corrélation, y compris l'état de déploiement et les règles de corrélation connexes, les actions de corrélation et des listes dynamiques ; des rapports ; des flux de travail iTRAC, y compris les rôles associés ; des événements enrichis, y compris définitions de carte et configuration de métabases d'événements ; et d'autres fichiers connexes ajoutés lors de la création du Pack de solution, tels que documentation, exemples de rapports au format PDF, ou fichiers de carte échantillon.

Sous réserve du paiement des redevances applicables et du respect des conditions du présent Accord, Novell vous concède une licence non-exclusive et non cessible, vous permettant d'installer et d'exécuter sous une forme code objet (a) le Logiciel Novell concédé sous licence, et (b) les œuvres dérivées autorisées.

Licence de Logiciel. Outre la copie initiale nécessaire à l'exécution du Serveur Sentinel installé sur le matériel, vous devez acquérir une licence d'instance pour chaque installation du Serveur Sentinel et pour chaque copie supplémentaire (ou copie partielle) du Serveur Sentinel stockée ou chargée en mémoire permanente ou en mémoire virtuelle. En outre, vous devez acquérir la licence de Dispositif de type 1/2/3/4/5 en vigueur pour chaque dispositif ou installation du logiciel en mémoire permanente ou en mémoire virtuelle à partir duquel les journaux des événements sont collectés par le Serveur Sentinel. De plus, pour les Composants serveur qui ne sont pas installés, stockés ou chargés collectivement avec d'autres Composants serveur en tant que partie intégrante du Serveur Sentinel, vous devez acquérir la licence d'instance de la catégorie d'application correspondante pour chaque installation et pour chaque copie supplémentaire (ou copie partielle) dudit Composant serveur stocké ou chargé en mémoire permanente ou en mémoire virtuelle, outre la copie initiale nécessaire à l'exécution dudit Composant serveur installé sur le matériel.

Le logiciel Novell Advisor est concédé sous licence sur la base d'un abonnement annuel.

Licence autorisant la création d'Œuvres dérivées. Uniquement dans les conditions décrites dans la documentation, Novell vous concède une licence non-exclusive et non cessible vous permettant d'utiliser Novell Collector Builder et/ou le Sentinel Plug-in SDK pour créer des Collecteurs personnalisés pour votre usage interne (« Œuvres dérivées autorisées »). Les Œuvres dérivées autorisées ne peuvent être utilisées que conjointement avec le Logiciel et à aucune autre fin.

Licence permettant de créer des Packs de solution. Uniquement dans les conditions décrites dans la documentation, et dans la mesure où vous acquérez une licence Pack de solution, Novell vous concède une licence non-exclusive et non cessible vous permettant de créer des Œuvres dérivées personnalisées d'un Pack de solution pour votre usage interne. Lesdites Œuvres dérivées ne peuvent être utilisées que conjointement avec le Logiciel et à aucune autre fin.

Logiciel d'évaluation. Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il Vous a été fourni à des fins d'évaluation, Votre droit d'utilisation est strictement limité à des fins d'évaluation interne conformément aux termes de l'offre d'évaluation selon laquelle Vous avez reçu le Logiciel. Cette offre est valable 90 jours (ou pendant la période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel, au terme desquels ce dernier peut cesser de fonctionner. À l'expiration de la période d'évaluation, Vous devrez cesser d'utiliser le Logiciel, restaurer à l'état initial toutes les actions effectuées avec son aide et le désinstaller complètement de Votre système. Le Logiciel peut être équipé d'un système de désactivation automatique qui empêche son utilisation au-delà d'une certaine période. Nous Vous recommandons par conséquent d'effectuer une copie de sauvegarde de Votre système et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la perte de fichiers ou de données.

LIMITATIONS

Limitation des droits de licence. Novell se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément octroyés. Le Logiciel vous est fourni sous licence pour Votre usage strictement interne. Vous n'êtes pas autorisé à (1) décompiler ou à désassembler le Logiciel ou à pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, sauf dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; (2) modifier, altérer, louer (en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé) le Logiciel, ou à sous-concéder à un tiers l'un des droits qui vous sont octroyés par le présent Accord, ou (3) céder le Logiciel ou les droits de licence qui lui sont octroyés par le présent Accord, en partie ou dans leur intégralité, sans l'autorisation écrite de Novell.

Licences de Suites logicielles. Si Votre licence d'utilisation du Logiciel concerne une suite de produits, pour chaque licence, un seul utilisateur est autorisé à utiliser les produits de la suite. Une licence de suite n'autorise pas l'utilisation de produits individuels de la suite par plusieurs utilisateurs si la licence est acquise sur la base d'utilisateurs ou par plusieurs dispositifs si la licence est acquise sur la base d'un dispositif ou serveur.

Protection de mise à jour. Si Vous avez acquis une maintenance ou protection de mise à niveau en vertu d'un programme Novell pour ce Logiciel, celle-ci Vous permet de demander des mises à niveau uniquement pour le Logiciel dans son ensemble et ne Vous permet pas de demander des mises à niveau pour tout composant ou produit faisant partie d'une offre groupée comprenant le Logiciel ou pour des produits d'une suite si le Logiciel est cédé sous licence en tant que suite de produits. Vous pouvez acquérir séparément la protection de mise à jour pour différents composants du Logiciel si les règles et programmes Novell en vigueur l'autorisent.

Logiciel de mise à jour. Cette section Vous concerne si Vous avez acquis le Logiciel au tarif de mise à niveau. Le terme « Produit Initial » désigne le produit à partir duquel vous effectuez la mise à jour. Vous n'êtes autorisé à utiliser le Logiciel que si Vous êtes

l'utilisateur initial, unique et autorisé du Produit Initial, et si Vous répondez aux conditions suivantes : (1) Vous avez acquis le droit d'utiliser le Logiciel dans le seul but de remplacer le Produit Initial que Vous avez acquis légalement et qui était habilité à être mis à jour à l'aide du Logiciel en vertu des règles de Novell en vigueur au moment où Vous avez acquis le Logiciel ; (2) Vous avez installé et utilisé le Produit Initial conformément aux termes de l'accord de licence applicable ; et (3) Vous vous engagez à ne pas vendre le Produit Initial ou à en céder la possession.

Assistance technique. Novell n'est en aucun cas tenu de fournir une assistance technique, sauf si Vous acquérez une offre qui inclut expressément des services d'assistance technique. Le cas échéant et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services d'assistance technique, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres d'assistance technique actuelles, visitez le site Web de Novell à l'adresse <http://www.novell.com/support>.

PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Novell et/ou ses fournisseurs de licence conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie de celui-ci. Vous avez uniquement acquis une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel.

GARANTIE LIMITÉE

Pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, (2) le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si, dans ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Vous retournez à Novell les articles défectueux ou si Vous lui notifiez une non-conformité, Novell aura le choix, à sa seule discrétion, soit de résoudre la non-conformité, soit de Vous rembourser le prix que Vous avez payé pour la licence du Logiciel. Toute utilisation ou modification non autorisée du Logiciel annulera cette garantie. LA GARANTIE QUI PRÉCEDE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie qui précède ne s'applique pas aux Logiciels fournis à titre gratuit. LES LOGICIELS FOURNIS « EN L'ÉTAT » NE COMPORTENT AUCUNE GARANTIE.)

Services. Novell garantit que les Services acquis seront fournis de façon professionnelle et dans les règles de l'art. Cette garantie sera valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours après la fourniture des services. En cas de rupture de garantie, la seule obligation de Novell, à son entière discrétion, sera soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de Vous rembourser le montant versé à Novell pour ces services. Les fichiers pouvant être altérés ou endommagés lors de la fourniture des services techniques par Novell, Vous acceptez de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'EST PAS DESTINÉ, EN VERTU DE SA CONCEPTION ET DE SA RÉALISATION, À LA DISTRIBUTION OU À L'UTILISATION SUR DES ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE EN LIGNE DANS DES ENVIRONNEMENTS À RISQUES REQUÉRANT UN FONCTIONNEMENT SANS DÉFAILLANCE, TELS QUE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, DES SYSTÈMES DE NAVIGATION, DE COMMUNICATIONS OU DE CONTRÔLE AÉRIENS, DES APPAREILS DE RÉANIMATION, DES SYSTÈMES D'ARMEMENT OU AUTRES, DANS LESQUELS UNE DÉFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES DOMMAGES CORPORELS OU DES DOMMAGES GRAVES AUX BIENS OU À L'ENVIRONNEMENT.

LE LOGICIEL EST UNIQUEMENT COMPATIBLE AVEC DES ORDINATEURS ET DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SPÉCIFIQUES. IL N'EST PAS GARANTI POUR DES SYSTEMES NON COMPATIBLES. Pour toute question de compatibilité, veuillez contacter Novell ou votre revendeur.

Produits tiers. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes ou services informatiques cédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS PAR NOVELL « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS PEUT UNIQUEMENT ÊTRE DONNÉE, LE CAS ÉCHÉANT, PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS.

SOUS RÉSERVE DES LOIS IMPÉRATIVES CONTRAIRES, NOVELL EXCLUT TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE DÉTENTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS, AINSI QUE TOUTE GARANTIE QUE LE LOGICIEL PRÉSENTERAIT DES QUALITÉS SPÉCIFIQUES OU QU'IL CONVIENTRAIT À UN USAGE PARTICULIER. NOVELL NE DONNE AUCUNE GARANTIE, NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE PREND AUCUN ENGAGEMENT, EN DEHORS DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT ÉNONCÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Les lois en vigueur dans certains pays peuvent interdire certaines limitations ou exclusions de garantie énoncées ci-dessus, lesquelles, le cas échéant, ne s'appliqueront pas à Vous. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Préjudices indirects. NOVELL, SES FOURNISSEURS, FILIALES OU EMPLOYÉS, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES À RAISON DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SPÉCIAUX, (QU'ILS SOIENT MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS), RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y

COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUES À GAGNER OU DE PERTES DE DONNÉES ET CE, INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

Dommages Directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELA DE 125 % DU MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LE LOGICIEL (OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI A TITRE GRACIEUX). Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel. Dans les juridictions où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité, la responsabilité de Novell sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation en vigueur.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Cet Accord prend effet à compter de la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel et sera automatiquement résilié en cas de violation par Vous de l'un de ses termes. Si le Logiciel Vous est fourni sur la base d'un abonnement, Vos droits de propriété ou d'utilisation prendront fin à l'issue de la période d'abonnement applicable. En cas de résiliation du présent Accord ou d'une période d'abonnement applicable, Vous devez immédiatement détruire l'original et toutes les copies du Logiciel, ou les retourner à Novell et supprimer le Logiciel de Vos systèmes.

Tests d'évaluation des performances. Cette restriction relative aux tests d'évaluation des performances Vous est applicable si Vous êtes développeur de logiciels ou fournisseur de licences de logiciels, ou si Vous réalisez des tests sur le Logiciel sous la direction ou pour le compte d'un développeur de logiciels ou d'un fournisseur de licences de logiciels. Vous n'êtes pas autorisé, sauf accord écrit préalable de Novell qui ne peut être refusé sans motif valable, à publier ou à divulguer à des tiers les résultats des tests d'évaluation des performances du Logiciel. Si Vous concédez des licences de produits similaires au Logiciel du point de vue fonctionnel (« Produits Similaires ») ou en concurrence avec ce dernier ou si Vous agissez au nom d'un tel fournisseur de licence et que Vous publiez ou divulguiez des informations relatives aux tests d'évaluation des performances du Logiciel en contrevenant à cette restriction, nonobstant toute clause contraire dans l'accord de licence de l'utilisateur final du Produit Similaire et en complément des autres recours dont Novell peut disposer, Novell aura le droit de réaliser des tests d'évaluation des performances des Produits Similaires, ainsi que de divulguer et de publier les informations sur ces tests. Vous reconnaissez par le présent Accord de Licence disposer de l'autorité nécessaire pour octroyer un tel droit à Novell.

Open Source. Rien dans le présent contrat ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont Vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle Vous pouvez être soumis, en vertu de toute licence relative à l'Open Source applicable pour tout code Open Source contenu dans le Logiciel.

Cession de licence. Le présent Accord ne peut pas faire l'objet d'une cession ou d'un transfert, sauf accord préalable écrit de Novell.

Droit applicable et Jurisdiction compétente. Cet Accord est régi par la législation de l'État de l'Utah (États-Unis). Toute action en justice liée à cet Accord ne peut être portée que devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Toutefois, si votre lieu de résidence principale se trouve dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Échange, cet Accord est régi par les lois en vigueur dans cet État et toute action en justice liée à cet Accord sera soumise uniquement à la juridiction des tribunaux compétents dudit État.

Portée de l'Accord. Cet Accord constitue la totalité de l'accord existant entre Vous et Novell et ne peut être modifié qu'au moyen d'un document écrit signé par Vous et un représentant autorisé de Novell. AUCUN FOURNISSEUR DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, REVENDEUR, DÉTAILLANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS OU PROMESSES DISTINCTES OU COMPLÉMENTAIRES DE CELLES INCLUSES DANS LE PRÉSENT ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à un droit prévu par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Une renonciation à un droit passé ou présent, en relation avec la violation d'une clause ou un manquement, ne saurait être interprétée comme une renonciation à un droit futur découlant des termes du présent Accord.

Indépendance des Clauses. Si une clause du présent Accord est nulle ou inapplicable, elle sera interprétée, limitée, modifiée ou, si nécessaire, dissociée des autres clauses autant que de besoin, afin d'éliminer sa nullité ou son caractère inapplicable et sans que cela n'affecte les autres dispositions.

Respect de la Réglementation en matière d'Exportation. Les produits ou informations techniques fournis dans le cadre du présent Accord de Licence peuvent être soumis à la législation des États-Unis en matière de contrôle des exportations et à la législation commerciale d'autres pays. Les parties s'engagent à respecter toutes les réglementations relatives au contrôle des exportations et à acquiescer les autorisations ou classifications requises pour exporter, réexporter ou importer des produits livrables. Les parties s'engagent à ne pas exporter ou réexporter vers des entités figurant sur les listes d'exclusion d'exportation américaines ou vers des pays sous embargo des États-Unis ou représentant une menace terroriste conformément à la législation des États-Unis en matière d'exportation. Les parties s'engagent à ne pas utiliser les produits livrables pour la conception, le développement ou la production de missiles ou d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques prohibées. Avant d'exporter des produits Novell hors des États-Unis, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security . Pour plus d'informations sur l'exportation de logiciels Novell, reportez-vous à la page (en anglais) <http://www.novell.com/company/legal/>. Novell s'engage à Vous fournir, sur demande, les informations spécifiques relatives aux limitations applicables. Toutefois, Novell décline toute responsabilité quant à la non obtention par Vous des agréments d'exportation nécessaires.

Droits restreints de l'administration des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation par le Gouvernement des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales précitées. Fabricant : Novell, Inc., 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.

Divers. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

Novell est une marque déposée et Sentinel une marque de Novell, Inc. aux États-Unis et dans les autres pays.

Pièce jointe A

Composant RSA

Le Logiciel contient la technologie de RSA Security, Inc., et en tant que tel, les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent : Le Client s'engage à ne pas supprimer, modifier ou détruire toute mention de propriété, marque ou copyright apposée sur ou contenue dans le logiciel RSA, les manuels destinés à l'utilisateur ou tout autre document ou documentation. Le Client n'acquiert aucun droit sur les marques RSA, dénominations commerciales, logos ou désignations de produit sous lesquels le logiciel RSA a été ou est commercialisé et ne fera aucune utilisation de ces éléments pour quelque raison que ce soit.

LE LOGICIEL ET LES TECHNOLOGIES RSA CONCÉDÉS SOUS LICENCE EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD SONT SOUMIS AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS QUI LIMITENT LES EXPORTATIONS, LES RÉEXPORTATIONS ET LA DIVULGATION À DES ÉTRANGERS D'ÉLÉMENTS DE CHIFFREMENT, ET SONT AUSSI SOUMIS À CERTAINES LOIS ÉTRANGÈRES LIMITANT L'EXPORTATION, LA RÉEXPORTATION ET L'IMPORTATION DESDITS ÉLÉMENTS. LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE EST SOUMIS DE FAÇON EXPRESSE À TOUTES LES LOIS, RÉGLEMENTATIONS, DIRECTIVES OU AUTRES RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, TOUT AUTRE PAYS OU ADMINISTRATION, CONCERNANT LE LOGICIEL RSA, UN LOGICIEL EN VERSION PRÉCOMMERCIALE OU DES INFORMATIONS LES CONCERNANT. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE MENTIONNÉE DANS LE PRÉSENT ACCORD, LE CLIENT S'ENGAGE À NE PAS IMPORTER, EXPORTER OU RÉEXPORTER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, LE LOGICIEL RSA OU LE LOGICIEL EN VERSION PRÉCOMMERCIALE OU DES INFORMATIONS LES CONCERNANT DANS UN PAYS DE DESTINATION OU VERS UNE PERSONNE DESTINATAIRE POUR LESQUELS CES OPÉRATIONS SONT LIMITÉES OU INTERDITES, OU POUR LESQUELS LEDIT PAYS, GOUVERNEMENT OU ADMINISTRATION NÉCESSITE UNE LICENCE D'EXPORTATION OU UN AUTRE AGRÉMENT D'IMPORTATION, D'EXPORTATION OU DE RÉEXPORTATION, SANS AVOIR D'ABORD OBTENU LADITE LICENCE OU LEDIT AGRÉMENT. LE CLIENT ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DU RESPECT DE CES CONDITIONS.

Composant Sun

Restrictions concernant la technologie Java. Vous n'êtes pas autorisé à modifier l'Interface de la Plateforme Java (« IPJ », identifiée en tant que classes contenues dans le package « java » ou dans tout sous-package du package « java »), en créant des classes supplémentaires dans l'IPJ ou en ajoutant ou modifiant de toute autre façon des classes dans l'IPJ. Si vous créez une classe et des API supplémentaires qui (i) étendent la fonctionnalité d'une plateforme Java (ii) sont divulguées aux développeurs de logiciels d'un tiers aux fins de développement d'un logiciel supplémentaire basé sur ces API supplémentaires, vous devez publier immédiatement et largement une spécification précise de ces API que tous les développeurs pourront utiliser librement. Vous n'êtes pas autorisé à créer ou autoriser vos Clients à créer des classes, des interfaces ou des sous-packages supplémentaires identifiés d'une quelconque façon « java », « javax », « sun » ou avec une convention similaire tel que spécifié par Sun dans la convention de dénomination des fichiers de classe. Le Logiciel Sonic Software Corporation (« SSC ») inclut la technologie JMX™. JMX et les marques et logos JMX sont des marques ou des marques déposées de Sun Microsystems, Inc. aux États-Unis d'Amérique et dans d'autres pays.

Composant(s) IBM

Le Logiciel contient la technologie IBM concédée sous licence au Client « EN L'ÉTAT » sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Novell, SSC et IBM ne pourront être tenues responsables en cas de réclamation concernant l'utilisation de ladite technologie IBM. Certaines parties concédées sous licence par IBM sont disponibles à l'adresse <http://oss.software.ibm.com/icu4j/>